

Communication N° 06 - 2015 au Conseil communal

Séance du 11 mars 2015

**Parcelle N° 11
Maison d'habitation sise au ch. du Pré de la Tour 8
Travaux de démolition**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à la démolition de la maison d'habitation sise au ch. du Pré de la Tour 8, parcelle N° 11, récemment acquise par la Ville de Pully (cf. préavis N° 25-2014 - Achat de la parcelle N° 11).

Les 2 maisons d'habitation qui occupent la parcelle sont très vétustes. Leur rénovation n'est pas envisageable, car le coût de leur remise en état serait disproportionné. De plus, la parcelle est sise dans le périmètre du futur plan de quartier « Clergère-Gare » qui prévoit le remplacement de ces maisons par un immeuble.

La maison sise au ch. du Pré de la Tour 9 est actuellement louée et occupée, le locataire la libérera au plus tard le 31 décembre 2016. En revanche, la maison sise au ch. du Pré de la Tour 8 est inoccupée car inhabitable : elle est dépourvue de chauffage et d'eau chaude, les locaux sont très humides. Les installations électriques extrêmement dangereuses présentent un risque d'incendie et d'électrocution, la dépose des compteurs à dû être ordonnée.

Deux arguments ont conduit la Municipalité à prendre la décision de démolir cette dernière sans délai :

- La démolition évitera de murer les ouvertures de cette maison afin d'empêcher quiconque d'y pénétrer.
- L'espace libéré par cette démolition permettra de faciliter l'accès au périmètre des installations de chantier du secteur gare, notamment pour le stockage des matériaux.

La dépense de CHF 22'000.00 TTC, inhérente aux travaux de démolition, sera financée par le CFC 583 « Réserves pour imprévus » du crédit de construction du « Secteur Gare - Requalification des espaces publics et accès aux quais » (préavis N° 02-2013).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen

The seal of the Municipality of Pully is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DE PULLY' at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms with a shield, a crown on top, and a banner below with the words 'LIBERTE PATRIE'.

Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 11 mars 2015